

FARA Actualités n° 7 octobre 2011

Le Congrès de la FARA vient de se tenir à Bordeaux, le 4 octobre dernier en présence du Président et du Directeur de la CARMF. Les propos qui y ont été tenus par Gérard Maudru ont fait l'effet d'une douche froide lorsqu'il a fait état d'un courrier du Ministère du Travail et de la Santé accompagné d'un projet de décret de mise en forme de la réforme de l'ASV : ce projet de décret qui, au départ, devait prendre en compte les propositions de la CARMF et des Syndicats reviendrait en arrière en reprenant certaines des propositions initiales de l'IGAS.

Les cotisations seraient moins augmentées, les points auraient plusieurs valeurs et les retraites liquidées avant le 1er janvier 2011 verraient, non seulement, la valeur du point abaissée progressivement en 4 ans à 14 €, mais, aussi, cette valeur "gelée" jusqu'en 2019, ce qui porterait la perte de pouvoir d'achat du point à près de 23 % en une dizaine d'années, au lieu d'une perte de 15 % primitivement acceptée par la CARMF et les Syndicats.

Par contre, les points des réversions resteraient, par dérogation, à 15,55 € pour les 300 premiers points, mais, il n'y aurait pas d'aménagements immédiats pour les Médecins du Secteur 2 ni pour les bas revenus.

Les participants au Congrès, profondément choqués, ont estimé que ce projet ne tenait aucun compte des discussions menées en marge de la négociation conventionnelle entre l'Etat, les Caisses d'Assurance Maladie, les Syndicats médicaux et la CARMF. A l'unanimité, ils ont rejeté ces propositions et demandé l'application des dispositions contenues dans la lettre commune des Syndicats médicaux et de la CARMF adressée le 5 juillet 2011 au Ministre, Monsieur Xavier Bertrand. Un communiqué a été adressé à la Presse et mis en ligne sur le site de la FARA.

Par ailleurs, nous avons contacté les Syndicats et le Bureau de la FARA a écrit au Ministre et a alerté plusieurs parlementaires. Cette lettre se trouve sur notre site et de son côté, Louis Convert a écrit sur les réseaux sociaux un texte destiné à tous les Médecins.

Le texte définitif du décret devant paraître très prochainement, il conviendrait que les Associations régionales qui connaissent personnellement des parlementaires les alertent au plus vite en reprenant, s'ils le souhaitent, la lettre adressée à Monsieur Xavier Bertrand.

La réunion du prochain Bureau de la CARMF qui va se tenir le vendredi 14 octobre apportera peut-être une réponse à nos inquiétudes.

Claude POULAIN
9 octobre 2011